



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le 29 novembre 2011

Le Recteur

à

Mesdames et Messieurs
les Principaux des collèges et
les Proviseurs des lycées professionnels

Rectorat
Inspection Pédagogique Régionale

11-158CE/PG/FV/CL
Dossier suivi par

Madame Pascale Goutagny
et Monsieur François Viro

IA-IPR en charge de l'enseignement
de l'histoire des arts

Téléphone
02 32 08 91 23

02 32 08 91 20

Fax

02 32 08 91 24

Mél.

ia-ipr.secretariat@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

ora
tzD
ivis
ion

Dossi
er
suivi
par

Prénom Nom

Téléphone

02 35 14 xx xx

Fax

02 35 14 xx xx

Mél.

prénom.nom

@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Objet : évaluation de l'histoire des arts au DNB session 2012

Référence : circulaire n°2011-189 du 3-11-2001, BOEN n°41 du 10 novembre 2011

Selon le texte en référence, chaque candidat ou groupe de candidats se présente devant le jury avec une liste de cinq objets d'étude reliés à plusieurs des thématiques transversales. Les candidats peuvent choisir un ou deux objets d'étude qui portent sur les siècles antérieurs au XX^e siècle.

Ce rappel du texte appelle plusieurs commentaires :

- « Objet d'étude » ne doit pas être confondu avec thématique et peut recouvrir des réalités différentes, allant d'un corpus conséquent d'œuvres à une seule œuvre, majeure dans ce cas, et ayant été étudiée dans au moins une discipline de façon approfondie.
- Si la pluridisciplinarité reste essentielle dans l'enseignement de l'histoire des arts, un ou deux objets d'étude peuvent avoir été portés par une discipline en particulier, dans le respect des programmes.
- Si le candidat ou le groupe de candidats a constitué un dossier, celui-ci représente un des cinq objets d'étude et n'est pas en sus.
- La pluralité exigée des thématiques transversales n'implique en rien la multiplicité des travaux car un même objet d'étude recoupe souvent plusieurs thématiques, celles-ci ayant été conçues assez larges à dessein.
- Le choix d'une période antérieure au XX^e siècle permet au candidat d'inclure dans sa liste un objet d'étude de 4^{ème} par exemple, utilisant ainsi son cahier personnel d'histoire des arts. Les ENT peuvent faciliter ce recours à un travail antérieur.

Signé : Marie-Danièle CAMPION